

Syndicat CGT du personnel  
Du Conseil Départemental de Loir et Cher  
34 avenue Maunoury  
41000 Blois

Madame LHERITIER  
Présidente des instances paritaires  
Conseil départemental Loir et Cher  
Hôtel du Département  
41020 Blois Cedex

---

## ***Manifestation du 26 juin 2023***

### ***Lettre ouverte aux agents de la DGA Loir et Cher solidaire***

---

#### **Références :**

1. *Le courrier du directeur général des services à la secrétaire générale du syndicat.*
2. *Le mail du directeur général des services adressé aux agents de la DGA Loir et Cher solidaire.*

Madame La Présidente,

La secrétaire de la CGT a été destinataire d'un courrier, en date du 29 juin, de Monsieur BONVILLAIN, directeur général des services, concernant le déroulement du CST le 26 juin.

**Cette lettre est lourde de menaces concernant les suites à donner au mouvement initié par le syndicat mais aussi porteuse de contre-vérités pour les personnes qui ont assisté à cette manifestation.**

#### **Déroulement de la manifestation**

Dans le registre des intentions attribuées au syndicat CGT, le DGS indique que le syndicat « a organisé une manifestation destinée à empêcher le bon déroulement » du CST. L'intention du syndicat n'était pas celle-là, elle avait pour objet avec les nombreux grévistes de demander le report du point à l'ordre du jour du CST et donc de la réorganisation, revendication que nous vous avons déjà soumise lors de la rencontre pour le préavis de grève. **Vous nous aviez opposé une fin de non-recevoir. Le mouvement du 26 juin visait donc à soutenir et à réaffirmer cette demande de report.**

**Syndicat CGT du Conseil Départemental du Loir et Cher**

Siège Social : 34 Avenue Maunoury 41000 Blois

Tél fixe : 02.54.58.43.80 Port : 06.22.79.97.74



Avant le début de la séance du CST, vous confirmez **votre intention de ne rien changer** à votre calendrier. La suite des événements ne relève, non pas de « débordements », mais de **l'expression d'un sentiment d'exaspération** de nombreux agents de cette DGA, quant à l'impossibilité de faire entendre leur point de vue et de peser sur des décisions déjà prises.

**Les propos du DGS à l'encontre des manifestants et du syndicat CGT sont choquants quand il fait état des violences physiques et des menaces d'intimidation**, si l'on se réfère à la réalité des choses. De nombreux grévistes ont d'ailleurs fait part de leur colère et incompréhension quant à l'utilisation de ces propos les concernant, par le DGS.

**Si d'ailleurs, il fallait parler de violence, nous pourrions aussi évoquer la violence morale subie par les agents** de cette direction lors d'une réorganisation menée à marche forcée, qui suscite une vive inquiétude chez nombre d'entre eux. Les changements d'organisation sont des étapes normales de la vie d'une institution, **la manière de les mener doit être à la hauteur des objectifs annoncés**, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

### Dialogue social et plainte déposée

Le DGS reproche ensuite à la CGT notre refus de siéger au CST et donc de s'inscrire dans le **dialogue social**. Il a sans doute oublié que notre syndicat s'est régulièrement opposé à des réorganisations proposées en CT/CST, tant sur la **méthodologie que sur la politique des moyens constants**, sans que cela ne change le cours des choses. Il n'était donc pas pensable que nous siégeons dans la mesure où tout avait été dit précédemment concernant la demande de report et les raisons qui la motivaient. **Notre place était auprès des agents en grève.**

Nous passons maintenant au **chapitre des menaces** et citons les propos du DGS : « Je vous informe que la collectivité a porté plainte en vertu de l'article 40 du code de procédure pénale ». Il fait état de poursuites envisageables pour des violences physiques et psychologiques ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à 8 jours, des actes d'intimidation contre des agents publics ou des élus, des violences en groupe, y compris psychologiques.

**Nous attendons de connaître les suites données à ce dépôt de plainte car il s'agira alors de donner un fondement réel à ces accusations et de témoigner.**

Le syndicat CGT se réserve également la possibilité de **porter plainte pour diffamation** concernant des propos tenus par des cadres de cette direction relatant le déroulement de faits, auxquels ils n'ont pas assisté.

Le DGS a reproduit une partie de ses **propos erronés et caricaturaux** dans un mail adressé aux agents de la DGA, en date du 30 juin. Le syndicat CGT est une nouvelle fois stigmatisé, par le biais d'outrances et d'exagérations verbales.

**Syndicat CGT du Conseil Départemental du Loir et Cher**

Siège Social : 34 Avenue Maunoury 41000 Blois

Tél fixe : 02.54.58.43.80 Port : 06.22.79.97.74



[cgt@departement41.fr](mailto:cgt@departement41.fr)



<https://cd.cgt41.fr>



[Syndicat CGT Département 41](#)

Dans une **attitude partisane, d'infantilisation des partenaires sociaux**, il continue à distribuer les bons points entre les organisations syndicales, saluant la qualité des uns, CFE-CGC et CFDT, et morigénant la CGT. Il appelle au terme de son mail, à un dialogue social « apaisé et de qualité ». Ses propos accusateurs et menaçants relèvent du paradoxe lorsqu'il fait appel à un dialogue social apaisé.  
**Que faut-il comprendre ?**

### La CGT au côté des agents

**La CGT va poursuivre son travail d'écoute auprès des agents de cette DGA** afin d'être en mesure de faire entendre leur parole et d'apporter les corrections nécessaires à ce projet de réorganisation.

**Toute la CGT du conseil départemental est unie et au soutien de sa secrétaire générale et des manifestant(e)s.**

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.

**PS :** La lettre du DGS sera portée à la connaissance des agents de la DGA via le site du syndicat.

## Les membres de la commission exécutive du syndicat CGT

### Copie pour information :

- Monsieur GOUET, Président du conseil départemental
- Monsieur BONVILLAIN, Directeur Général des services du Conseil Départemental.
- Monsieur CADORET, Directeur Général Adjoint Loir et Cher solidaire.
- Madame MAILLIER, Directrice de la DST
- Les agents de la DGA Loir et Cher solidaire.

**Syndicat CGT du Conseil Départemental du Loir et Cher**

Siège Social : 34 Avenue Maunoury 41000 Blois

Tél fixe : 02.54.58.43.80 Port : 06.22.79.97.74



[cgt@departement41.fr](mailto:cgt@departement41.fr)



<https://cd.cgt41.fr>



[Syndicat CGT Département 41](#)

**Syndicat CGT du Conseil Départemental du Loir et Cher**

Siège Social : 34 Avenue Maunoury 41000 Blois

Tél fixe : 02.54.58.43.80 Port : 06.22.79.97.74



[cgt@departement41.fr](mailto:cgt@departement41.fr)



<https://cd.cgt41.fr>



[Syndicat CGT Département 41](#)